

## **Ordre du jour provisoire**

### **Question supplémentaire à inscrire à l'ordre du jour provisoire**

1. Le 23 août 2022, le Directeur général a reçu de la mission permanente de la République populaire de Chine une demande visant à inscrire à l'ordre du jour de la 66<sup>e</sup> session ordinaire (2022) de la Conférence générale la question intitulée « Transfert de matières nucléaires dans le cadre d'AUKUS et ses garanties sous tous leurs aspects dans le cadre du TNP ».
2. Conformément au Règlement intérieur de la Conférence générale<sup>1</sup>, cette question est inscrite par la présente sur une liste supplémentaire qui sera diffusée au plus tard le 6 septembre 2022. La note verbale de la mission permanente de la République populaire de Chine et le mémoire explicatif concernant l'inscription de cette question qui y était joint sont reproduits ci-après.
3. Il est suggéré, aux fins d'un examen par le Bureau, que cette question soit inscrite à l'ordre du jour provisoire après celle faisant l'objet du document GC(66)/1/Add.2 et qu'elle soit examinée en séance plénière.

---

<sup>1</sup> Articles 13 et 20, document GC(XXXI)/INF/245/Rev.1.



MISSION PERMANENTE  
DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE  
À VIENNE

Le 23 août 2022

S. E. M. Rafael Grossi  
Directeur général de l'AIEA

Monsieur le Directeur général,

Je vous écris afin de demander, conformément à l'article 13 du Règlement intérieur de la Conférence générale, que la question intitulée « Transfert de matières nucléaires dans le cadre d'AUKUS et ses garanties sous tous leurs aspects dans le cadre du TNP », inscrite par consensus à l'ordre du jour du Conseil, soit inscrite à l'ordre du jour de la soixante-sixième session ordinaire (2022) de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique, compte tenu des discussions intergouvernementales tenues sur le sujet aux réunions du Conseil des gouverneurs depuis novembre 2021. Le mémoire explicatif est joint à la présente.

La Chine espère que la présente lettre et les documents qui l'accompagnent seront dûment distribués en temps voulu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma très haute considération.

[signé]

WANG Qun

Ambassadeur, Représentant permanent

Mission permanente de la Chine



## **Mémoire explicatif**

Le 15 septembre 2021, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie ont annoncé la création d'AUKUS, partenariat dans le cadre duquel les États-Unis et le Royaume-Uni aideront l'Australie à acquérir au moins huit sous-marins nucléaires. Cette initiative des trois pays susmentionnés, du fait qu'elle implique le transfert de matières propices aux armes nucléaires d'États dotés d'armes nucléaires à un État non doté d'armes nucléaires, constitue une grave violation du TNP ayant de profondes incidences sur la paix et la stabilité régionales et nuit à l'efficacité du TNP et du régime international de non-prolifération.

Le 24 novembre 2021, le 7 mars 2022 et le 6 juin 2022, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Transfert de matières nucléaires dans le cadre d'AUKUS et ses garanties sous tous leurs aspects dans le cadre du TNP », le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a examiné les questions du transfert nucléaire et des garanties liées à AUKUS et tenu des discussions intergouvernementales sur le sujet. Au cours de ces discussions, les États Membres ont demandé à plusieurs reprises que l'Australie, État partie au TNP, s'acquitte de ses obligations en matière de présentation de rapports conformément à son AGG, y compris la rubrique 3.1 modifiée et le PA, et que le Directeur général de l'Agence honore ses obligations statutaires, en particulier au titre de l'article XII du Statut de l'Agence.

De telles informations sont essentielles et doivent être communiquées en bonne et due forme sans tarder, car elles sont indispensables à l'élaboration de mesures de contrôle, dans le cadre de discussions intergouvernementales, pour les matières et installations nucléaires concernées par AUKUS.

La Chine espère que les États Membres poursuivront les débats sur cette question importante du point de vue politique, juridique et technique, en tenant compte des précédentes discussions intergouvernementales du Conseil et des rapports que le Directeur général de l'Agence est tenu de présenter conformément à ses obligations statutaires.

La Chine espère également que l'inscription de la question intitulée « Transfert de matières nucléaires dans le cadre d'AUKUS et ses garanties sous tous leurs aspects dans le cadre du TNP » à l'ordre du jour de la session ordinaire de la Conférence générale redynamisera les discussions intergouvernementales engagées au sein de l'Agence afin d'aider les États Membres à canaliser leurs efforts en vue d'une solution mutuellement acceptable et de prévenir tout risque de prolifération en préservant la validité et l'efficacité du TNP et du régime international de non-prolifération.